



HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION

JUSQU'A 50.000 €	= 10 % TTC
DE 50.000 € A 150.000 €	= 7 % TTC
SUPERIEUR A 150.000 €	= 5 % TTC

INCLUS DANS LE PRIX DE VENTE AFFICHE

☞ *Nous consulter pour tous cas particuliers*

HONORAIRES DE LOCATION

❖ LOCATION D'HABITATION VIDE OU MEUBLEE

Les honoraires soumis à la loi du 06 juillet 1989, sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur.

➤ PROPRIETAIRE : 1 mois de loyer charges comprises

(Incluant conseils, constitution dossier de location, publicités, recherche et présélection des locataires, organisation des visites, constitution dossier de candidature, établissement du bail et états des lieux d'entrée et de sortie)

➤ LOCATAIRE : 1 mois de loyer charges comprises

(dans la limite des plafonds prévus par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 (loi ALUR))

Honoraires de visites, d'information, constitution du dossier et rédaction du bail: 10€ /m² habitable

Honoraires de réalisation de l'état des lieux: 3€ /m² habitable

❖ LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL: 1 mois de loyer charges comprises pour chacune des parties

☞ *Nous consulter pour tous cas particuliers*

114, avenue de la République – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
Tél. 04 78 34 03 81 – contact@agencelehome.fr

www.agencelehome.fr